

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin Loire-Bretagne (SDAGE)

Principaux points de désaccords de la profession agricole sur le département d'Eure-et-Loir concernant le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 :

Chapitre 1, disposition 1E-3 : elle concerne l'encadrement de la mise en place de nouveaux plans d'eau ou la régularisation de plans d'eau ni déclarés ni autorisés.

Arguments :

- Il est préférable qu'il n'y ait pas de dates précisées pour le remplissage des réserves mais plutôt une adaptation annuelle en fonction du contexte climatique de l'année ce qui permettrait d'allonger cette période au-delà du 31 mars certaines années où les débits sont importants.
- Le dispositif de contournement demandé entraînerait un surcout lors de la création d'un plan d'eau, à l'heure où il devient primordial de multiplier les réserves, cela semble à contre-courant. De plus, cela risque d'ajouter des difficultés techniques au niveau de la faisabilité des projets.

Chapitre 7, disposition 7B-3 : elle régleme les prélèvements à l'étiage en cours d'eau et nappes souterraines contribuant à l'alimentation des cours d'eau.

En Eure-et-Loir, le projet de SDAGE prévoit de faire passer le Loir et ses affluents de la classe 7B2 à 7B3 avec des conséquences à terme sur les volumes d'eau utilisables.

Arguments :

- Les incertitudes persistantes sur les méthodes de calcul des pressions dues à l'abreuvement de l'élevage ou à l'interception par les plans d'eau qui ont classé le Loir en risque hydrologique amènent à refuser le classement du bassin du Loir amont (Lr2) en 7B-3. Un tel classement aura des conséquences à terme sur les volumes d'eau utilisables en interdisant tout nouveau prélèvement sur le secteur et un plafonnement plus strict des volumes utilisables à l'étiage.
- Dans le cadre de l'élevage, demander la confirmation que la présence de l'exception "abreuvement des animaux" est bien inscrite dans les zonages 7B2/7B3.

Pour le bassin Loire Bretagne : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/consultation---pour-qui-et-comment.html?dossierCurrentElement87ca70a7-3227-4f56-a19c-1a5d127f993a=d517843f-a325-4501-abcc-98b72ffc09fa>